

Conclusion

Doit-on donc en rester à la simple description des lois existantes ? On peut au contraire vouloir dépasser la science vers une analyse philosophique et poser la question du droit naturel. Il existe un chemin entre la science et le discours complètement dépourvu de sens. Doit-on alors renoncer à l'idée de droit naturel, et tomber dans un pur relativisme éthique, moral et juridique ? Faut-il affirmer que les droits de l'homme et l'égalité entre l'homme et la femme, par exemple, sont des droits relatifs à la culture occidentale, et qui ne valent pas pour les autres sociétés ? Et, symétriquement, faut-il renoncer à juger les lois sexistes, racistes ou antisémites, au motif qu'il n'existe pas de norme transcendante ?

Un tel relativisme extrême semble difficile. Une première solution consisterait à dire que si les contrats peuvent varier selon les lieux et les époques, le droit, la justice et le devoir consistent toujours à respecter ces contrats. Les goûts, les valeurs, les intérêts d'autrui varient selon sa culture, mais la moralité consiste toujours, dans toute société, à respecter ces intérêts. Les lois et les coutumes varient, mais la justice consiste toujours à respecter ces contrats, qu'ils soient explicites ou implicites. Cela permet de dépasser le pur relativisme, en montrant l'universalité des notions de justice et de devoir. Mais cela revient à dire que la justice n'est que le respect de la loi, ce qui ne permet pas de dire si une loi elle-même est juste ou injuste.

Mais, en suivant le même principe, on pourrait dire que la loi est juste si elle ménage de manière équitable les intérêts de chaque partie. Là encore les intérêts, goûts et valeurs en question peuvent varier, mais le même concept de justice peut néanmoins s'appliquer. Plus précisément, on peut alors chercher le critère de la justice dans une certaine **méthode de construction** de la loi. Par exemple, le *consensus* serait un candidat très convaincant pour définir une loi juste : est juste la loi qui est acceptée par tous. L'inconvénient est évidemment que ce critère sera très rarement (pour ne pas dire jamais) rempli. La *démocratie* peut fournir un critère analogue moins difficile à obtenir : est juste en ce sens la loi qui a été acceptée par la majorité de la population. Nous développerons plus loin ces différentes réponses possibles à la difficile question du droit naturel.